

QUAND DONNER LA VIE



SAUVE LA VIE

Le sang de cordon ombilical peut aider un patient atteint d'une maladie sanguine!

Qu'est-ce un 'don de sang de cordon ombilical'?

Vous êtes enceinte et l'accouchement se rapproche. Après la naissance de l'enfant, le placenta sera jeté. Mais avant que le placenta soit expulsé, le **sang qui s'y trouve toujours après la naissance**, peut être **récolté**: c'est le **SANG DE CORDON OMBILICAL**.

Ce sang contient des « **cellules souches** » de grande importance, qui peuvent aider à guérir des **patients atteints d'une maladie sanguine sévère (p. ex. la leucémie)** par une « greffe de sang de cordon ombilical ». Cette procédure implique que des patients, après la chimiothérapie, reçoivent des cellules souches saines afin de stimuler la guérison. Parce que les cellules proviennent du sang de cordon, la greffe s'appelle « greffe de sang de cordon ». Depuis 1989, des milliers de greffes de sang de cordon ont été réalisées, dont un pourcentage croissant mène à une guérison, principalement chez les enfants.

Nous vous demandons de pouvoir collecter le sang de cordon après l'accouchement, pour qu'il puisse être utilisé pour des greffes de patients atteints d'une maladie sanguine sévère. Le prélèvement de sang de cordon a lieu immédiatement après la naissance de votre bébé. **Aucune prise de sang du bébé n'est nécessaire**. Seul le sang, qui reste dans le cordon et le placenta après la section du cordon, est récolté dans un sac. Le sang est prélevé alors que le placenta est encore dans l'utérus. Cette procédure n'a donc aucune influence néfaste pour vous ou votre bébé et est totalement indolore.

Après le prélèvement, le sang de cordon est transporté au laboratoire, où l'on vérifie s'il répond aux critères de qualité internationaux et où l'on détermine les antigènes tissulaires. Le sang de cordon est alors congelé afin qu'il puisse être utilisé pour un patient nécessitant une greffe.

Que dois-je faire?

Avant de pouvoir passer au prélèvement du sang de cordon, vous devez donner votre accord écrit, avant le début de l'accouchement. On complètera avec vous un **questionnaire** pour déterminer s'il existe un risque que le sang de cordon ne soit pas utilisable pour une greffe (p. ex. parce qu'il y a une probabilité de contamination par une maladie transmissible ou parce qu'il existe des anomalies génétiques dans la famille). **Une prise de sang est effectuée chez la mère, lors de l'accouchement pour exclure les infections virales**. En cas de résultats anormaux, le médecin que vous avez désigné, sera mis au courant.

Que doit faire mon bébé?

À la naissance, rien!

Quand votre enfant aura l'âge d'un an, il doit y avoir un examen général (**pas de prise de sang**) afin de remplir un questionnaire concernant sa santé. L'examen peut être effectué par le médecin de famille ou le pédiatre, ou, si vous le désirez, pendant une consultation gratuite, organisée à ce but dans l'hôpital universitaire de Louvain (sur rendez-vous). Le questionnaire doit être renvoyé à la banque de sang de cordon.

Si, dans le futur, une maladie sanguine ou une autre maladie sévère est constatée chez votre enfant, nous vous demandons de nous contacter afin que nous éliminer le sang de cordon de notre inventaire (en général, les cellules souches issues du sang de cordon ne peuvent être utilisées si le donneur est atteint d'une maladie sanguine)

Tél. 32-16-34.68.94

Est-ce que cela réussit toujours?

Non, pour des raisons différentes, parfois l'échantillon que vous avez donné, ne peut pas être congelé, p. ex. si le volume prélevé est trop faible. **Ceci n'a aucun rapport avec l'état de santé de votre bébé ou le vôtre**. Vous en serez mise au courant par écrit, peu de temps après l'accouchement. Cependant, l'échantillon peut éventuellement être utilisé à des fins de **recherche scientifique**. Il va de soi que ceci est effectué dans l'anonymat et seulement si vous nous avez donné votre autorisation explicite (voir formulaire de consentement page 4, point 11).

Est-ce que je peux faire un don si une maladie sanguine a été constatée chez les frères/soeurs de mon bébé?

Non, pas dans la banque publique, mais il existe une possibilité dans la Banque de sang de cordon de Louvain de faire congeler du sang de cordon de façon nominative et de le faire conserver pour un patient spécifique, à savoir dans la **Banque de sang de cordon familiale**. Ce n'est possible que dans le cas où dans votre famille il y a un enfant atteint d'une maladie, susceptible d'être traitée par une greffe de cellules souches avec du sang de cordon. Dans ce cas, le sang de cordon du petit frère ou de la petite soeur, peut être congelé au moment de la naissance et conservé gratuitement de façon nominative, après l'autorisation par le directeur médical de la Banque.

NB: Actuellement, il n'est pas prouvé scientifiquement qu'un patient atteint d'une maladie sanguine peut être traité avec son propre sang de cordon (en général, les cellules souches du sang de cordon sont inutiles si le donneur est atteint d'une maladie sanguine).

Confidentialité de données?

La détermination de type tissulaire du sang de cordon et les données de la mère et de l'enfant, seront sauvegardées dans un fichier informatique sous un numéro de code. Ce fichier est géré par la Banque de sang de cordon ombilical de Louvain, liée aux Hôpitaux universitaires de Louvain. L'anonymat est garanti. Si un patient cherche un donneur, les registres informatiques sont consultés sur demande d'un médecin. Si le sang de cordon est compatible, il sera utilisé pour la greffe du patient en question.

Est-ce que le don de sang de cordon ombilical est obligatoire?

Non. Si vous y renoncez, il n'y aura évidemment aucune conséquence pour vous ou pour la qualité des soins que vous recevrez.

LE DON DE SANG DE CORDON, EN RESUME:

- **avant l'accouchement :**
 - ✓ consentir à la collecte
 - ✓ répondre au questionnaire

- **lors de l'accouchement :**
 - ✓ collecte du sang de cordon après la naissance
 - prise de sang chez vous-même

- **un an après l'accouchement (seulement si votre don a effectivement été congelé) :**
 - ✓ faire remplir un questionnaire concernant la bonne santé du bébé par le médecin

Pour de plus amples informations: Tél. : 016/34.68.94, Fax : 016/34.68.83.

www.uzleuven.be/Navelstrengbloedbank

Au nom de tous les patients nous vous remercions de votre collaboration volontaire